

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 26 janvier 2026 à 18h30.

Sont présents:

Siège #1 - Yves Béchar
Siège #2 - Luc Vaillancourt
Siège #3 - Guylaine Lemelin
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier
Siège #5 - Claude Bissonnette-Lavoie

Est / sont absents:

Siège #6 - Sylvie Leblond

Formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Morissette, maire. Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

32-2026

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Adoption du règlement 2026-769 de taxation de l'année 2026

**3.2 - Autorisation d'acceptation provisoire des ouvrages du développement résidentiel
La Tannerie inc.**

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

33-2026

3.1 - Adoption du règlement 2026-769 de taxation de l'année 2026

ATTENDU qu'il est nécessaire d'adopter un règlement pour fixer les taux variés de taxation pour l'année 2026;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 14 janvier 2026;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 14 janvier 2026;

En conséquence, il est proposé par Mme la conseillère Claude Bissonnette-Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil adopte le Règlement no 2026-769 intitulé « Règlement décrétant les taux variés de taxation, les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les conditions de leur perception ».

ADOPTÉE

34-2026

3.2 - Autorisation d'acceptation provisoire des ouvrages du développement résidentiel La Tannerie inc.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 7 juillet 2014, le règlement numéro 2014-609 relatif aux ententes concernant les travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, en date du 20 novembre 2025, un certificat de réception provisoire émis par M. Philippe Perron, ingénieur du projet pour la firme ARPO Groupe-Conseil, attestant que plus de 90 % des ouvrages et des rues du développement domiciliaire sont complétés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a également reçu un bon de garantie d'exécution équivalant à 5 % du coût estimé des travaux, conformément à l'entente initiale signée le 15 mai 2025, lequel sera remis au promoteur lors de l'acceptation finale des travaux par l'ingénieur du projet;

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre d'engagement en date du 14 janvier 2026 de Me Charles Paul-Hus, avocat qui représente les promoteurs dans la démarche de travaux conditionnels à l'acceptation;

CONSIDÉRANT que cette acceptation provisoire vise à éviter tout retard indu dans l'émission des permis de construction pour les usages autorisés dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT que l'adoption par le Conseil d'une résolution d'acceptation provisoire des ouvrages et des rues du développement domiciliaire permet à l'inspecteur responsable de l'émission des permis et certificats de délivrer les permis de construction requis, conformément aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

Après délibération du conseil municipal,

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents de confirmer l'acceptation provisoire des ouvrages complétés à plus de 90 % ainsi que des rues du développement résidentiel La Tannerie inc., conformément au certificat émis le 20 novembre 2025 par M. Philippe Caron, ingénieur du projet pour la firme ARPO Groupe-Conseil.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens questionnent et apportent quelques commentaires sur différents sujets.

35-2026

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillacourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la séance soit levée, à 18h50.

ADOPTÉE

Claude Morissette
Maire

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Claude Morissette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Claude Morissette
Maire